

FEUILLE D'AUDITION

Annex n° 01 au
P.-V. n° 746/94 du 26 mai 1994
de la brigade de Gendarmerie DETACHEMENT
JUDICIAIRE DE BRUXELLES.

Le 26 mai 1994 à 13.10 heures, a été entendu par moi/nous verbalisateur(s) :

IDENTITÉ : RENOUPREZ André

Nom et prénom : COLIGE Jean-François

Lieu et date de naissance : IXELLES le 30.09.62

Profession : militaire de carrière Etat civil : époux de BALFROID L.

Adresse : PROFONDREVILLE 5170 Avenue des Tilleuls n° 11

Pour militaires : Grade et numéro de matricule : 1 sergent mat. R42495

Unité : Peloton Transmission 2 CDO FLAWINNE

qui a déclaré :

DÉCLARATION :

" Je désire m'exprimer en français et fais choix formel de la procédure en cette langue.

A. GENERALITES.

Le 06 avril 1994, je me trouvais en mission au RWANDA avec les 2 de FLAWINNE. Sur place, j'occupais les fonctions de sous-officier transmission au PC "KIBAT".

A la salle radios de "KIBAT" la permanence était assurée soit par des opérateurs des TTR ou soit par des sous-officiers et un opérateur.

Les sous-officiers à monter de permanence étaient: le chef BOEQUELLOU le sergent FOGALLARI et moi-même.

A partir de l'attentat sur l'avion du PRESIDENT, il y a toujours eu des sous-officiers présent dans la salle radios de façon à pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

B. ATTENTAT.

Le 06 avril à 20.30 hrs, lors de l'attentat sur l'avion du PRESIDENT, je me trouvais en repos dans une salle de briefing lorsque nous avons entendu deux détonations relativement proche l'une de l'autre. Ces détonations étaient des bruits sourds comme des coups de départ d'un "LOW".

Je ne me suis pas tracassé outre mesure et c'est une dizaine de minutes après lorsque je suis allé dans la salle radio que le CT SLIZEW m'a annoncé que c'était l'avion du PRESIDENT du RWANDA qui avait été abattu. Il détenait cette information par les gens qui se trouvaient en permanence à l'aéroport.

Je suis resté à proximité des radios pour suivre la suite des événements et pour donner un coup de main éventuel à l'opérateur radio.

émant du DETACHEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES. JJ

Je suis resté au local radio plus ou moins jusqu'à 23.00 hrs. Pendant tout ce temps, notre opérateur n'a pas eu de consignes particulières mis à part de prendre note de tout ce qui se disait dans le réseau. Pendant cette écoute radio, je n'ai jamais rien inscrit dans le cahier de veille.

Jusqu'à 23.00 hrs, sur le réseau radio, on entendait des conversations entre les chefs de détachements concernant la situation de leur personnel, ainsi que les mesures à prendre afin de faire réintégrer ce dernier dans leur cantonnement respectif.

Toujours concernant le tir des deux missiles, je précise que je n'ai pas aperçu de trajectoire lumineuse. J'ai seulement entendu les déflagrations.

De 23.00 hrs à 05.00 hrs du matin, la situation étant plus calme, je suis allé me reposer.

M'étant levé vers 05.00 hrs pour reprendre mon service et alors que me trouvais une demi-heure plus tard sur la terrasse de "PEGASUS" j'ai aperçu quatre trajectoires d'obus de canon 37 millimètres passer à proximité de moi. Un des obus est même venu s'encaster dans la guérite dans laquelle se trouvait la sentinelle le caporal chef DECLERCK. Ce dernier n'a pas été blessé l'obus n'étant pas un explosant et la guérite était en béton.

C. ASSASSINAT.

Après l'événement des 4 obus, je suis retourné dans la salle radios pour aller voir si l'opérateur n'avait pas de problème. Comme il n'y avait aucun problème technique ou autre aux radios, je suis allé déjeuner et c'est un peu après ce dernier que nous avons appris par rumeur qu'il y avait des problèmes avec les mortiers. C'est pour ma part, le chef SIE qui m'a expliqué l'échange de conversation entre le caporal MOIR et le chef de corps.

A partir de ce moment, c'est principalement le chef BEEQUELLOEN qui assure la permanence à la radio. Je suis juste allé donner un coup de main à l'opérateur le caporal LEBRUN vers plus ou moins 13.00 hrs car à ce moment, il y avait des problèmes importants au stade "AMAHORO" et comme il fallait tout noter sur le cahier de veille la masse de travail était importante.

Durant le reste de la journée, nous sommes restés à "PEGASUS", on observait à la jumelle les pillages et les massacres qui se produisaient à proximité de nous dans la vallée. Ces massacres étaient exécutés par un

Suite n° 2 à l'annexe n° 1 au Procès-Verbal n° 1/7/94

Amanant du DETACHEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES.

56

trentaine de civils armés de machettes et gourdins. Ces derniers étaient encadrés par deux trois militaires du FAR.

Durant la journée, vers 16.00 hrs nous avons dû évacuer un avocat, sa famille et d'autres réfugiés, toutes ces personnes étaient rwandaise craignaient pour leur vie.

Nous les avons accueillies à "PEGASUS".

Une demi-heure après ces faits, nous avons de nouveau essuyés 4 coups de canons de 37 millimètres dans la villa elle-même. Les coups de canon ayant fait beaucoup de dégâts dans la villa, le chef de corps a estimé que de rester là à tenir notre position était devenu dangereux. Il a décidé de déplacer le PC "KIMT" ainsi que les réfugiés à l'hôtel "MÉRIDIE".

L'installation définitive à cet hôtel s'est terminée vers 18.00 hrs.

Juste une permanence de 8 personnes a été renvoyée par la suite pour garder le matériel que nous n'avons pas pu emporter et se trouvant ce jour à "PEGASUS".

Jusqu'à cette heure, nous n'avons plus eu de nouvelles du peloton mortiers et c'est en début de soirée que nous avons appris par un des sous-officiers OPS que les 10 mortiers étaient décodés.

J'ai même eu comme mission d'envoyer cette soirée là entre 20.00 et 21.00 hrs un message en BELGIQUE à l'ETAT-MAJOR et ce par "Inmarsat" mentionnant le nom des 10 tués.

Sur ce message reprenant les noms et rédigés par le S1 (CPT MESPRI) il y avait également le grade, matricule et adresse mais pas les circonstances dans lesquelles ils avaient trouvés la mort.

Le restant de la nuit s'est passé à l'hôtel "MÉRIDIE" et on entendait sporadiquement des bruits d'explosions et de tirs d'armes automatiques.

C'est le lendemain, à savoir le 08 avril au matin que le Chef de corps a lu un message à la radio et s'adressant à tout les détachements précisant le décès des 10 mortiers et signalant qu'il n'était plus question de rendre son arme en aucune façon.

Copie de ce message m'a été remise pour l'envoyer par "Inmarsat" à l'Etat-Major de BELGIQUE au C/OPS à EVERS. J'ai envoyé ce message dans la matinée.

Jusqu'à notre évacuation à l'aéroport, nous sommes restés à l'hôtel "MÉRIDIE". Pendant les 06 jours précédents cette évacuation nous avons continué à assurer les liaisons radios au sein de notre détachement.

D. RADIO MILLE-COLLINES.

Personnellement, j'ai pu écouter deux à trois fois une émission de ce

Suite n° 3 à l'annexe n° 1 au Procès-verbal
émanant du DETACHEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES.

57

radio.

Avant les événements, j'ai entendu l'animateur critiquer le comportement des militaires Belges dans la ville de KIGALI. Il faisait état d'une conduite de militaire en pays conquis parlant même que la Belgique ne fait coloniser le RWANDA.

Après les événements, ce même présentateur a déclaré lors de ces propos que les belges étaient impliqués dans l'attentat sur l'avion du PRÉSIDENT.

C'est tout ce que j'ai entendu sur cette radio.

E. FIN D'ENTRETIEN.

Je ne suis pas intervenu pendant l'enregistrement des événements car je n'en ai pas fait.

Je ne connais aucune personne à entendre à part les militaires.

Je vous réprécise qu'à aucun moment, lors des événements, je n'ai écrit d'annotation sur le cahier de veille du PC "KIBAT".

Je n'ai rien d'autre à déclarer."

(Lecture faite persiste et signe sur le présent.)

Dont acte.

